

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 17 décembre 2024

Délibération
n° 213-2024
Point 4.16.3

Point 4.16.3 de l'ordre du jour

Demande de création hors vague de la licence professionnelle Mandataire judiciaire à la protection des majeurs – Faculté de droit, de sciences politique et de gestion

EXPOSE DES MOTIFS :

Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) sont les professionnels chargés de mettre en place et d'appliquer la mesure de tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice adoptée par le juge des contentieux de la profession lorsqu'aucun membre de la famille ne prend en charge cette fonction.

À l'heure actuelle, le secteur est en tension et appelle de ses vœux des professionnels nombreux et opérationnels. C'est pourquoi l'actuelle certification, délivrée par des écoles en travail social ou, plus ponctuellement, dans le cadre de diplômes universitaire, est remplacée par une Licence professionnelle selon le décret 2023-1379 du 28 décembre 2023 relatif aux conditions d'exercice des mesures d'accompagnement judiciaires.

À notre connaissance, l'Université de Strasbourg est à l'heure actuelle seule à se positionner pour l'ouverture de cette Licence sur le territoire Alsacien (68 et 67). Elle a vocation à former de futurs MJPM pour assurer la pérennité de l'entrée en fonction de nouveaux MJPM sur le territoire.

Les objectifs de la formation en termes de compétences sont les suivants : à la croisée des domaines juridiques, sociaux et de gestion, le cursus a pour vocation de former des étudiants issus de ces différents parcours afin de couvrir l'ensemble des champs de la protection des majeurs. Les mandataires exercent leurs fonctions dans des services/structures agréées par le préfet, mais peuvent également exercer en libéral ou à titre privé. Le MJPM intervient dans tous les aspects de la vie des majeurs protégés, il doit donc avoir la capacité d'instaurer une relation de confiance, d'identifier les potentialités et les besoins des personnes qu'il accompagne, de mettre en œuvre des savoirs faire et des savoirs être professionnels, en connaissant le périmètre et le cadre réglementaire des mesures. Il exerce une fonction à part entière, qui impose la nécessité d'une formation complémentaire attestant d'un ensemble de compétences. Cette licence professionnelle est organisée autour de trois axes :

1. Le savoir et la connaissance (appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations ; les régimes de la protection juridique, le droit et la responsabilité ; la responsabilité civile et pénale du majeur protégé) ;
2. Le savoir-faire et la compétence professionnelle (agir en tant que professionnel de la protection juridique ; approfondir ses savoirs professionnels) ;
3. Le savoir-être et la capacité d'adaptation à différentes situations (adapter l'accompagnement à la personne protégée ; communication ; positionnement).

Le 26 novembre 2024, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 24 voix pour

Rapporteur: Alexandra KNAEBEL, vice-présidente Formation et parcours de réussite

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la demande de création hors vague de la licence professionnelle Mandataire judiciaire à la protection des majeurs – Faculté de droit, de sciences politique et de gestion.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	6
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 18 décembre 2024

La Directrice générale des services

Valérie GIBERT



**Instructions concernant les demandes de créations
de DEUST, licences, licences professionnelles ou masters « hors vague »**

Les établissements peuvent demander, en dehors de leur campagne de contractualisation, la création de DEUST, licences, licences professionnelles ou masters. Ils adresseront au département Qualité et reconnaissance des diplômes :

- Une lettre argumentaire (co-signée en cas de co-acréditation) comportant les éléments suivants :
 - o Justification du projet (lien avec la stratégie de formation de l'établissement, évolution du secteur, de la profession, évolution de la réglementation, secteur émergent scientifiquement...)
 - o Positionnement de la formation dans l'offre de l'établissement, du site, et le cas échéant aux niveaux régional et national, en indiquant les formations similaires
 - o Relations avec le milieu socioprofessionnel, entreprises partenaires, tissu industriel ; pour les licences professionnelles préciser les accords passés au sein d'un secteur d'activités, avec les branches professionnelles et/ou les entreprises ou autres organismes d'employeurs potentiels des diplômés
 - o Objectifs en termes de recrutement : publics visés ; pour la formation continue, catégories de salariés susceptibles d'être intéressés
 - o Objectifs en termes de flux pour la prochaine période (filières et bassin de recrutement, flux attendus)
- La fiche de présentation d'une formation : ci-dessous - 4 pages maximum.

Ces deux documents seront à déposer sur Pélican en pièce jointe du formulaire approprié (sauf pour les DEUST : à envoyer par mail à votre correspondant au département qualité et reconnaissance des diplômes). Un guide de saisie est disponible sur Pélican à la rubrique Ressources documentaires.

Attention, en raison de l'inscription dans Parcoursup et Trouver mon master, les demandes de création de Licence, DEUST, LP en 180 ECTS* et Master doivent être déposées, au plus tard, pour le **30 septembre de l'année précédent l'année visée par la demande d'accréditation.**

Les demandes de création de Licence professionnelle en 60 ECTS peuvent quant à elle être déposées au plus tard, pour le **31 décembre de l'année précédent l'année visée par la demande d'accréditation.**

* Un formulaire différent est utilisé pour les demandes de création de LP-BUT.



**Demande de création d'une formation « hors vague »
Diplôme national de DEUST, licence générale et professionnelle, master**

Etablissement : Université de Strasbourg

Code UAI: 0673021V

Intitulé : Licence professionnelle mention « activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

() Restructuration (X) Création

Domaine (ALL, DEG, SHS ou STS) :

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation : Parcours Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Objectifs de la formation : Accès à la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Organisation de la formation : Licence professionnelle d'une année sans mutualisation

Modalités d'enseignement : Parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant, contrat d'apprentissage ; parcours de formation continue (contrat de professionnalisation). Présentiel exclusivement.

Volume horaire de la formation : 402h

Lieux de la formation : Faculté de droit Université de Strasbourg, 1 place d'Athènes 67 000 Strasbourg ; ESEIS (École supérieure européenne d'intervention sociale), 3 rue Sébillot 67 000 Strasbourg

Liens avec la recherche : Adossée à l'axe « Vulnérabilités » du Centre de droit privé fondamental. Organisation de conférences sur cette thématique dans l'Essentiellement pour les masters, préciser le nom de l'unité de recherche (ou des unités) à laquelle la formation est adossée (à décliner, le cas échéant, par parcours)

Liens avec le monde socio-économique : La création de la formation est soutenue par les mandataires judiciaires à la protection des majeurs indépendants du territoire (Grand-Est) et par les associations tutélaires au sein desquelles les mandataires judiciaires à la protection des majeurs sont salariés (notamment l'Union départementale des associations familiales (UDAF), l'association TANDEM, le GIPTA (groupement d'intérêt public tutélaire d'Alsace)).



Effectifs attendus :

20 étudiants

Pour les Licences professionnelles
Origine des publics :

- Étudiants ayant validé 120 ECTS dans les mentions suivantes du diplôme national de licence : Droit, Economie, Gestion, Economie et gestion, Administration économique et sociale, Sciences sanitaires et sociales.
- Étudiants ayant validé 120 ECTS des diplômes d'État du travail social de niveau 6 (ASS, ES, EJE, CESF, ETS).
- Étudiants titulaires des BTS et DUT des filières sociales et gestion – administration – droit – finance.

Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation

Enseignants universitaires :

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs	Section CNU (Le cas échéant)	Composante ou établissement	Nombre d'heures assurées (HETD)
Prénom NOM	Grade		
Julie MATTIUSSI	MCF CN	01	Université de Strasbourg
Christel SIMLER	MCF CN	01	Université de Strasbourg
Bénédicte GIRARD	PR	01	Université de Strasbourg
Linxin HE	PR	01	Université de Strasbourg

Professionnels :

Nom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées (HETD)
Vincent DELATTRE	Avocat et MJPM indépendant	40
Audrey ALEXIS	MJPM et cheffe de service association TANDEM	15
Béatrice SCHNEUWLY	Juriste et responsable actuelle de la formation MJPM	15
Julie PICARD	MJPM Présidente de la fédération des indépendants	6
Chai GRABLY	Gestionnaire de patrimoine	9h



Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation	50%
Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien	Personnel non-enseignant de la Faculté de droit

Partenariats	
Co-acréditation ou partenariat avec un autre (d'autres) établissement d'enseignement supérieur public	Non
Internationalisation des formations	Enseignements en langue anglaise et allemande
Conventionnement avec une institution privée française	Partenariat avec l'ESEIS (école supérieur européenne de l'intervention sociale), sise 3 rue Séillot, 67 000 Strasbourg, dir. Virginie GRESSER, école privée de travail social délivrant l'actuelle certification. Intérêt du partenariat : pratique (partage des locaux) et théorique (bénéfice du réseau d'intervenants professionnels de cette formation).



Le Président de
l'Université de Strasbourg


Michel DENEKEN

Création Licence professionnelle mention « activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs »

Lettre argumentaire

Madame, Monsieur,

La Faculté de droit de Strasbourg, avec l'accord de Madame le Doyen Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu, souhaite mettre en place une Licence professionnelle mention « activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs » soit « LP MJPM ».

Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) sont les professionnels chargés de mettre en place et d'appliquer la mesure de tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice adoptée par le juge des contentieux de la profession lorsqu'aucun membre de la famille ne prend en charge cette fonction.

Le vieillissement constant de la population (la part des plus de 65 ans dans la population française a progressé de plus de 4,1 points en 20 ans) et la transformation des solidarités familiales (plus de mobilité géographiques, enfants eux-mêmes âgés lorsque leurs parents ne sont plus en mesure de gérer leur patrimoine) rend indispensable l'accroissement du nombre de MJPM professionnels. À l'heure actuelle, le secteur est en tension et appelle de ses vœux des professionnels nombreux et opérationnels.

C'est pourquoi l'actuelle certification, délivrée par des écoles en travail social ou, plus ponctuellement, dans le cadre de diplômes universitaire, est remplacée par une Licence professionnelle selon le décret 2023-1379 du 28 décembre 2023 relatif aux conditions d'exercice des mesures d'accompagnement judiciaires.

La nouvelle Licence professionnelle permettra de revaloriser le niveau d'étude des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et d'élargir le vivier de candidats à l'emploi à s'orientant vers un public plus jeune, les actuelles certifications étant essentiellement délivrées à ce jour à des candidats ou candidates à la reconversion professionnelle, ou à des délégués à la protection des majeurs en poste qui souhaiteraient évoluer professionnellement par la diplomation. Les certifications anciennes ne pourront plus être délivrées à compter du 31 décembre 2027.

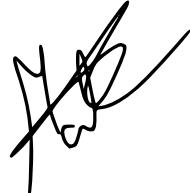
À notre connaissance, l'Université de Strasbourg est à l'heure actuelle seule à se positionner pour l'ouverture de cette Licence sur le territoire Alsacien (68 et 67). Elle a vocation à former de futurs MJPM pour assurer la pérennité de l'entrée en fonction de nouveaux MJPM sur le territoire. Si elle n'ouvre pas à la rentrée 2025 ou, au plus tard, à la rentrée 2026, s'ouvrira une période pendant laquelle aucun nouveau diplômé n'intégrera le marché du travail, ce qui serait la source d'une grave crise dans le secteur concerné sur le territoire Alsacien.

L'ambition est d'ouvrir une Licence professionnelle en 60 ECTS, ouverte à la formation initiale en apprentissage, et à la formation continue en contrat de professionnalisation. Les publics visés sont les adultes en reconversion professionnels et professionnels du secteur souhaitant accroître leur

niveau de diplôme et de compétence (ce qui correspond à l'ancien public), mais aussi les étudiants plus jeunes issus de formations juridiques qui souhaiteraient embrasser une formation professionnalisaante promettant une insertion rapide sur le marché de l'emploi. La Licence professionnelle sera ouverte à 20 candidats, avec un objectif minimum de 12 alternants.

Je vous remercie, Madame, Monsieur, de l'attention portée au présent argumentaire,

Julie Mattiussi
MCF en droit, Université de Strasbourg

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julie Mattiussi".

Création de la Licence Professionnelle Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM), pour l'année universitaire 2025/2026

Veiller à la présence des annexes (obligatoires en gras) :

- [] **1. Fiche RNCP de référence (sauf DU en form. initiale)**
- [] **2. Maquette extraite d'Ametys**
- [] **3. Synthèse des coûts de la composante extraite d'Ametys**
- [] **4a. SOIT Budget (hors alternance)**
- [] **4b. SOIT Budget (si alternance)**
- [] **5a. Référentiel de compétences**
- [] **5b. Référentiel de formation**
- [] **5c. Croisement référentiel – fiche RNCP (si diplôme national, FC, apprentissage)**
- [] **6. Calendrier d'alternance (si alternance)**
- [] **7. Lettre de soutien (si alternance)**
- [] **8. Projet d'accord (si partenariat national ou international)**

Note : un intitulé clair et bref, à l'intention d'un public non informé, est souhaité. Il apparaîtra tel quel sur le parchemin officiel du diplôme

A retourner par le Directeur de composante, copie au responsable administratif de composante

À la DES : des-appui@unistra.fr,

Au Service de formation continue, le cas échéant : dominique.schlaefli@unistra.fr

Table des matières - (les points signalés par une * sont des champs obligatoires pour les référentiels Qualiopi et HCERES)

I. Cadrage de l'offre de formation – rappels et vérifications	1
II. Nature de la demande *	3
A. Régime d'études	3
B. Modalités de formation	3
III. Exposé des motifs de la [création / ouverture en alternance] *	3
IV. Composante porteuse :	5
A. Composantes ou services (SFC, IDIP, ...) associées :	5
B. Partenaires extérieurs / Centre de formation par l'apprentissage *	5
V. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg *	5
VI. Conditions d'admission et public concerné *	5
A. Mode de recrutement / sélection *	5
B. Effectifs	6
VII. Équipe pédagogique *	6
A. Enseignants universitaires	6
B. Professionnels	6
VIII. Enseignements *	6
A. Respect du cadrage de l'offre de formation	6
B. En cas d'alternance	7
IX. Modalités d'évaluation des étudiants *	7
A. Axes principaux d'évaluation	7
B. Approche par compétence	7
X. Dispositifs de suivi de la qualité de la formation *	8
XI. Budget prévisionnel	8
A. Financement à coût constant	8
B. Paramétrage des droits d'inscription	8
1. Droits de base du diplôme : [LICENCE / MASTER]	8
2. Droits spécifiques	8

I. Cadrage de l'offre de formation – rappels et vérifications

Complétez le tableau suivant, qui vous rappelle les points attendus par [le Cadrage de l'offre de formation](#) et [le Vademecum des diplômes d'université](#).

Mettez OUI ou NON dans la case adéquate pour chaque ligne. Pour les « NON » (soit pour la formation entière, soit pour un parcours en particulier), précisez les motifs de ce non-respect de la note de cadrage (en 1 page maximum). Si l'attente concerne les seuls diplômes nationaux, la ligne est précédée par « DN ».

Respect de l'architecture de l'offre de formation	OUI / NON	Commentaires
DN - Le nombre de semestre correspond au cadrage de l'offre de formation	oui	
DN - Le nombre d'ECTS correspond au cadrage de l'offre de formation	oui	
Le volume horaire correspond au cadrage de l'offre de formation	oui	
DN - Une passerelle est identifiée selon la note de cadrage de l'offre de formation	oui	
La formation formule un contrat pédagogique pour chaque étudiant	oui	
Le nombre d'UE par semestre est au maximum de 10	oui	
La répartition des coefficients par UE respecte la note de cadrage de l'offre de formation	oui	
DN - Le tronc commun minimal entre les parcours respecte la note de cadrage de l'offre de formation	Sans objet	
Le poids des coefficients et des ECTS au sein de la maquette respecte la note de cadrage de l'offre de formation	oui	
Compétences & connaissances	OUI / NON	Commentaires
DN - Le volume des compétences disciplinaires correspond au cadrage de l'offre de formation	oui	
DN - La formation respecte le volume d'UE de langue vivante	non	1. La matière « communication » intègre un volume horaire dédié aux langues vivantes étrangères dans l'UE 2. La licence forme des professionnels ayant vocation à agir en France dans le contexte du droit français exclusivement, le diplôme ne permet aucun exercice à l'étranger. La maîtrise d'une langue étrangère pourrait être mise au service de la relation avec un majeur protégé non francophone, c'est sous cet angle (et donc dans la matière « communication » que les langues étrangères seront abordées). Une vigilance à la maîtrise des bases en anglais sera mise en œuvre lors du recrutement.
DN - La formation intègre des enseignements disciplinaires en langue étrangère conformes au cadrage de l'offre de formation	non	idem
DN - La formation intègre des enseignements aux compétences numériques conformes au cadrage de l'offre de formation	oui	
DN - La formation intègre des compétences méthodologique conformes au cadrage de l'offre de formation	oui	
Préparation à l'insertion professionnelle	OUI / NON	Commentaires
DN - La formation intègre un projet professionnel de l'étudiant conforme au cadrage de l'offre de formation	non	Le Projet et Professionnel de l'Etudiant (PPE) est construit sur l'ensemble de la formation
DN - La formation intègre des mises en situation professionnelles conformes au cadrage de l'offre de formation	oui	
Certifications	OUI / NON	Commentaires
DN - Lorsque la formation intègre des certifications obligatoires, les étudiants sont préparés au passage de ces certifications	oui	Pas de certif obligatoire pour le moment
Pilotage	OUI / NON	Commentaires
Un conseil de perfectionnement au niveau de la mention (ou de chaque parcours) est mis en place	oui	
Un responsable titulaire est identifié pour chaque parcours	oui	
DN - Chaque parcours a identifié un adossement à la recherche (laboratoire)		
Le seuil minimum d'ouverture de la mention est respecté conformément à la note de cadrage	oui	
Le seuil minimum d'ouverture d'un enseignement (15 au niveau L, 10 au niveau M) est (et sera) respecté	oui	
En cas de formation en apprentissage ou en formation continue, le cahier des charges Qualiopi est respecté	oui	
L'ensemble des pièces attendues sont jointes au dossier	oui	

II. Nature de la demande *

A. Régime d'études

formation initiale hors alternance ; formation continue ; formation en alternance (contrat d'apprentissage et/ou contrat de professionnalisation)
Si plusieurs années du diplôme sont proposées en apprentissage, l'ouverture sera-t-elle : progressive OU toutes les années ouvertes en alternance dès la rentrée visée.

Indiquer si la formation bénéficie d'une expérience de l'alternance : oui / non

B. Modalités de formation

Formation en présentiel ; Formation à distance ; Formation hybride (présentiel et distanciel) *En cas d'alternance, consultez [cette page](#).*

Langue d'enseignement : Français (modifier si besoin) - [Niveau de langue](#) exigé pour le bon suivi de la formation : C1 (utilisateur expérimenté, autonome)

III. Exposé des motifs de la création *

CONSIGNES - Cette rubrique est l'argumentaire principal de la demande, à l'intention des élus des conseils de composante et centraux. Elle doit donc être renseignée de façon adaptée à la nature de la demande, avec soin, clarté et brièveté.

Description des objectifs et intérêt de la formation

Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) sont les professionnels chargés de mettre en place et d'appliquer la mesure de tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice adoptée par le juge des contentieux de la profession lorsqu'aucun membre de la famille ne prend en charge cette fonction.

Le vieillissement constant de la population (la part des plus de 65 ans dans la population française a progressé de plus de 4,1 points en 20 ans) et la transformation des solidarités familiales (plus de mobilité géographiques, enfants eux-mêmes âgés lorsque leurs parents ne sont plus en mesure de gérer leur patrimoine) rend indispensable l'accroissement du nombre de MJPM professionnels. À l'heure actuelle, le secteur est en tension et appelle de ses vœux des professionnels nombreux et opérationnels. C'est pourquoi l'actuelle certification, délivrée par des écoles en travail social ou, plus ponctuellement, dans le cadre de diplômes universitaire, est remplacée par une Licence professionnelle selon le décret 2023-1379 du 28 décembre 2023 relatif aux conditions d'exercice des mesures d'accompagnement judiciaires.

À notre connaissance, l'Université de Strasbourg est à l'heure actuelle seule à se positionner pour l'ouverture de cette Licence sur le territoire Alsacien (68 et 67). Elle a vocation à former de futurs MJPM pour assurer la pérennité de l'entrée en fonction de nouveaux MJPM sur le territoire.

Les objectifs de la formation en termes de compétences sont les suivants : à la croisée des domaines juridiques, sociaux et de gestion, le cursus a pour vocation de former des étudiants issus de ces différents parcours afin de couvrir l'ensemble des champs de la protection des majeurs. Les mandataires exercent leurs fonctions dans des services/structures agréées par le préfet, mais peuvent également exercer en libéral ou à titre privé. Le MJPM intervient dans tous les aspects de la vie des majeurs protégés, il doit donc avoir la capacité d'instaurer une relation de confiance, d'identifier les potentialités et les besoins des personnes qu'il accompagne, de mettre en œuvre des savoirs faire et des savoirs être professionnels, en connaissant le périmètre et le cadre réglementaire des mesures. Il exerce une fonction à part entière, qui impose la nécessité d'une formation complémentaire attestant d'un ensemble de compétences. Cette licence professionnelle est organisée autour de trois axes :

1. Le savoir et la connaissance (appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations ; les régimes de la protection juridique, le droit et la responsabilité ; la responsabilité civile et pénale du majeur protégé) ;
2. Le savoir-faire et la compétence professionnelle (agir en tant que professionnel de la protection juridique ; approfondir ses savoirs professionnels) ;
3. Le savoir-être et la capacité d'adaptation à différentes situations (adapter l'accompagnement à la personne protégée ; communication ; positionnement).

Insertion professionnelle et poursuites d'études

Poursuite d'étude : En aval de la licence, l'offre des masters dans les champs sanitaire et social peut constituer un débouché pour les mandataires, la licence professionnelle a cependant pour finalité une entrée directe dans l'emploi.

Débouchés : l'emploi le plus directement accessible à la sortie du diplôme est celui de délégué MJPM. Ce mode d'exercice représente environ 80% des professionnels. Les autres emplois accessibles après une période d'activité professionnelle et la réalisation de formalités administratives spécifiques sont : 1) MJPM en qualité de préposé d'établissement hébergeant des majeurs et 2- MJPM exerçant à titre individuel.

Code Rome : K1102

Secteur d'activité : 69.10Z : activités juridiques

Type de structure : publique (établissement de santé), privé (secteur associatif ou indépendant).

Besoins socio-professionnels sur lesquels s'appuie la demande d'ouverture (éléments qualitatifs et quantitatifs) : La détention de la licence professionnelle répond à la condition de formation des mandataires judiciaire à la protection des majeurs, prévue à l'article L471-4 du Code de l'action sociale et des familles. La licence professionnelle remplace la certification actuelle, délivrée en Alsace deux écoles en travail social, Praxis (Mulhouse) et Eseis (Strasbourg). Elle a vocation à être la première (et pour l'heure l'unique) offre de formation en la matière sur le territoire Alsacien.

Cohérence et complémentarité de la formation

Pour permettre l'acquisition des compétences attendues pour l'exercice du métier de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, les enseignements se structurent autour de trois domaines socles.

Domaine socle 1 : La protection juridique de la personne vulnérable

Cadre juridique et institutionnel de la protection juridique des majeurs (historique et acteurs),

Fondamentaux de la protection de la personne et des biens (mesures de protection juridique, droits de la personne protégée, contours et limites de l'intervention),

Obligations légales et règlementaires du mandataire judiciaire à la protection des majeurs (code civil et code de l'action sociale et des familles), notamment en matière d'information et d'implication des majeurs protégés dans les décisions qui la concernent,

Gestion budgétaire, administrative, fiscale et patrimoniale.

Domaine socle 2 : La personne protégée

Vulnérabilités et leurs conséquences,

Environnement de la personne protégée (proches et professionnels, en particulier contribuant à l'accompagnement en santé, social et médico-social),

Intervention du MJPM dans l'accompagnement de la personne protégée vulnérable.

Domaine socle 3 : L'exercice du métier

Modes d'exercice du métier et leurs spécificités,

Posture professionnelle, organisation et gestion du temps,

Relations avec le juge et les autorités judiciaires et administratives

Éthique et analyse de la pratique

À l'Université de Strasbourg, la Licence professionnelle serait accueillie par la Faculté de droit, ce qui permet d'inscrire ce parcours professionnalisant dans un continuum possible avec les deux premières années de Licence en droit généraliste qui précédent, ou les deux premières années de Licence Administration économique et sociale. L'Université de Strasbourg a également des Licences de psychologie et de sociologie susceptibles de former à bac + 2 des étudiants à des compétences utiles pour la réalisation de la Licence professionnelle. En particulier, ces composantes ont des licences spécifiques « parcours santé » mises en place dans le cadre de la réforme des études de santé. La licence professionnelle MJPM pourrait constituer un débouché cohérent pour ces étudiants.

En aval, la licence à vocation à permettre une insertion professionnelle immédiate. Les poursuites d'études seraient néanmoins possibles dans le champ juridique prioritairement, mais aussi dans le champ du social.

Il n'y a pas de formation approchante à l'Université de Strasbourg car cette formation était auparavant délivrée par une école de travail social (ESEIS) en dehors de l'Université.

Appui sur la recherche et stratégie de la composante

Le Centre de droit privé fondamental (Faculté de droit, affilié à la fédération de recherche) comporte un axe « Vulnérabilité ». 2 à 3 enseignants-chercheurs concourant à la réalisation de cet axe interviendront dans la Licence Professionnel, ainsi qu'un ou deux autres non affiliés au Centre de droit fondamental mais plutôt à l'UMR Droit, religion, entreprise et société (DRES) pour les volets droit du travail et des affaires. Dans le cadre de leur projet tuteuré, les étudiants auront vocation à solliciter des professionnels praticiens ou universitaires pour l'organisation de conférences ou d'entretiens.

Formations analogues et spécificités du projet

Sont à ce jour accréditées pour la Licence professionnelle les Université de Tours, Rennes, Toulouse, Reims, Nîmes, Montpellier, Limoges, Caen, Angers, Aix Marseille, Artois. Besançon est en cours d'accréditation.

Outre les compétences requises à un niveau national, l'Université de Strasbourg entend se distinguer, d'une part, par une proposition de choix de langue étrangère allemande au vu de son caractère frontalier et de la pratique de l'alsacien par des majeurs protégés âgés sur le territoire, d'autre part, par une attention particulière à l'analyse des pratiques dans la perspective d'une structuration de la posture professionnelle solide. Ces objectifs seront réalisés à la faveur d'un partenariat avec l'établissement de travail social ESEIS, actuellement certificateur.

Soutien des entreprises partenaires (obligatoire pour les créations en alternance)

La création de la formation est soutenue par les mandataires judiciaires à la protection des majeurs indépendants du territoire, ainsi que par les associations tutélaires au sein desquelles les mandataires judiciaires à la protection des majeurs sont salariés.

A ce stade, sept lettres de soutien ont pu être obtenues :

Des associations tutélaires : Union départementale des associations familiales (UDAF), association TANDEM, groupement d'intérêt public tutélaire d'Alsace (GIPTA)

Des indépendants : Madame Julie Picard, Monsieur Romain Moro, Monsieur Patrick Cohen, Madame Virginie Pfeiffer

v. annexe 7

IV. Composante porteuse :

A. Composantes ou services (SFC, IDIP, ...) associées :

Faculté de droit

Service de formation continue

B. Partenaires extérieurs / Centre de formation par l'apprentissage *

Partenariat avec l'ESEIS (école supérieur européenne de l'intervention sociale), sise 3 rue Sédillot, 67 000 Strasbourg, dir. Virginie GRESSER, école privée de travail social délivrant l'actuelle certification

Partenariat avec le CFA Universitaire Alsace, sis 16 rue de la Fonderie 68100 Mulhouse, dir. Martine ATGE

Un projet d'accord est en cours de discussion. L'ESEIS a d'ores et déjà donné son accord de principe pour mettre à disposition, pour a minima 50% de la formation, des locaux. La responsabilité pédagogique des intervenants aura lieu à l'Université. La commission de recrutement sera présidée par le ou la responsable de la formation à l'Université mais devra intégrer un membre de l'ESEIS au moins.

La responsabilité administrative des intervenants de l'ESEIS est à déterminer, de même que le montant reversé par l'Université à l'ESEIS en contrepartie de ses services.

V. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg *

Prénom Nom : Julie MATTIUSSI

Grade : Maîtresse de conférences

CNU : 01

Adresse électronique jmattiussi@unistra.fr

Note : la formation doit être portée par un personnel enseignant rattaché à titre principal et stable à l'université

VI. Conditions d'admission et public concerné *

A. Mode de recrutement / sélection *

Les candidats à l'entrée en LP MJPM doivent pouvoir justifier l'acquisition préalable de 120 crédits ECTS (bac+2).

Ces crédits peuvent avoir été validés dans les mentions suivantes du diplôme national de licence : Droit, Economie, Gestion, Economie et gestion, Administration économique et sociale, Sciences sanitaires et sociales, ou toute autre mention dès lors que les candidats attestent d'une expérience suffisante dans le domaine de la licence pro MJPM. Ils peuvent également avoir été validés dans le cadre des diplômes d'État du travail social de niveau 6 (ASS, ES, EJE, CESF, ETS).

B. Effectifs

Indiquez dans Ametys, ce qui sera visible dans la synthèse des coûts extraite d'Ametys à joindre (annexe 3)

Veillez notamment aux considérations de constance des coûts : toute création doit être accompagnée d'une suppression de volume équivalent, ou d'un financement spécifique sur ressources propres, en précisant l'origine. Voir rubriques X et XI.

Pour les formations qui existent déjà, et/ou qui ouvrent en alternance, indiquez l'évolution des trois dernières années en termes d'effectif (formation initiale, en alternance, continue, à distance...) SANS OBJET

Effectif total prévu (CAL – capacité d'accueil de la formation, toutes voies additionnées, redoublants compris)	20
Effectif d'alternants prévu	Min : 12 Max : 20
Effectif d'apprentis prévu	Min : 12 Max : 20

VII. Équipe pédagogique [♦]

En application de l'article L613-2, al.2 du code de l'éducation, la liste des enseignants intervenants dans les diplômes d'université doit être publiée sur le site internet de l'établissement.

A. Enseignants universitaires

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU (Le cas échéant)	Composante ou établissement	Nombre d'heures assurées (HETD)
Prénom NOM	Grade			
Julie MATTIUSI	MCF CN	01	Université de Strasbourg	45
Christel SIMLER	MCF CN	01	Université de Strasbourg	22,5
Bénédicte GIRARD	PR	01	Université de Strasbourg	15
Linxin HE	PR	01	Université de Strasbourg	15
Nathalie RZEPECKI	MCF CN	01	Université de Strasbourg	15

B. Professionnels

Nom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées (HETD)
Vincent DELATTRE	Avocat et MJPM indépendant	40
Audrey ALEXIS	MJPM et cheffe de service association TANDEM	15
Béatrice SCHNEUWLY	Juriste et responsable actuelle de la formation MJPM	15
Julie PICARD	MJPM Présidente de la fédération des indépendants	6
Chai GRABLY	Gestionnaire de patrimoine	9h

VIII. Enseignements [♦]

Joindre la maquette extraite du logiciel Ametys (annexe 2) et les trames compétences (annexes 5). Attention, les crédits européens ne concernent que les diplômes d'Etat.

A. Respect du cadrage de l'offre de formation

Consultez le cadrage de l'offre de formation [sur cette page](#), ou via [le portail Ernest de la DES](#), page Cadres juridiques

obligatoire pour les diplômes nationaux : les items suivants peuvent être indiqués sur la maquette Ametys à annexer, ou ici, à votre convenance

Liste des **enseignements disciplinaires enseignées en langue étrangère** (préciser la langue et le niveau nécessaire, de A1 à C2) :

Liste des enseignements de **méthodologie du travail universitaire** :

Liste des enseignements intégrant les **problématiques liées au développement durable** (transition écologique, durabilité) et aux **enjeux sociaux** (interculturalité, intégrité scientifique, lutte contre les discriminations) :

Plus généralement, surlignez le terme dans la liste suivante si un ou plusieurs de vos enseignements sont concernés par une ou plusieurs de ces **thématiques stratégiques** : 5G ; Accès aux composants stratégiques ; Accès aux matières premières ; Alimentation durable et favorable à la santé ; Aventure spatiale ; Avion bas carbone ; Batteries ; Biothérapie et bio-production ; Cloud ; Communication stratégique, désinformation ; Cybersécurité ; Décarbonation de l'industrie ; Défense et sécurité ; Digitalisation et décarbonations des mobilités ; Electronique et robotique ; Émergence, industrialisation et croissance des startups ; Engagement étudiant ; EPICUR ; ERASMUS ; Éthique et intégrité ; Études du genre ; Études post-coloniales ; EUCOR ; Fonds marins ; Hydrogène vert ; Identité européenne ; Industries créatives et culturelles ; Intelligence artificielle ; Maladies infectieuses émergentes et menace NRBC ; Médecine de crise ; Nucléaire ; Pédagogie numérique ; Produits biosourcés ; Quantique ; Recyclabilité ; Responsabilité sociétale ; Santé numérique ; Solutions pour la ville durable ; Souveraineté numérique ; Systèmes agricoles durables et équipements agricoles ; Technologie avancée des systèmes énergétiques ; TEDS - Transition écologique pour un développement soutenable ; Université franco-allemande (UFA) ; Véhicules connectés zéro émission ; Verdissement du numérique.

Liste des enseignements développant (1^e cycle) ou utilisant (2^e cycle) des **compétences et outils numériques** liés à la discipline :

Liste des enseignements proposés à des étudiants en **mobilité internationale entrante ou à des étudiants d'autres disciplines** (hors mutualisation intégrée à votre maquette) :

Liste des **mises en situation professionnelles** :

Si la formation inclut un stage pratique d'application, préciser la durée :

Note : un stage n'est possible, sauf formation continue, que dans une année comptant au moins 200h de face à face pédagogique.

B. En cas d'alternance

Durée du cursus : année(s) ou semestre(s) : 1 an, 2 semestres

Volume horaire par année de formation avec émargement (heures de présence sur site : séminaire de rentrée, heures présentielle, heures de projet et d'autonomie sur site, heures de soutenance orale) :

402h : cours , 70 heures de projet (sans face à face pédagogique), 70 heures de rapport d'alternance (sans face à face pédagogique), 70 heures de révision d'examen, 10h de préparation de la soutenance (sans face à face pédagogique), 1h de soutenance, 3h de réunion de rentrée, 4h (ventilées dans l'année) de regroupement (*Note : 402 heures minimum émargées doivent être planifiées pour une formation en apprentissage en respectant la durée légale de 35 heures par semaine en moyenne.*)

Rythme de l'alternance prévu : 1 semaine de cours pour 3 semaines en entreprises en moyenne (18 semaines de cours, soit 630h, 34 semaines entreprise) [Joindre le calendrier de l'alternance prévisionnel \(annexe 6\)](#)

Les temps en formation intègrent les révisions d'examen, les heures de projet et de rapport, si bien que l'étudiant ne dépasse pas l'investissement de plus de 35 heures par semaines

La valorisation de l'expérience professionnelle acquise en entreprise passe part : 1) Un rapport d'alternance présentant une situation professionnelle, les difficultés rencontrées et solutions trouvées. Une soutenance, en présence d'un enseignant et du maître d'apprentissage, permettra d'évaluer à la fois l'acquisition des compétences sur le lieu du stage et la qualité des acquisitions théoriques ; 2) Un projet tuteuré, individuel ou collectif, tourné vers la pratique mobilisant des compétences de communication, d'organisation, d'anticipation (organisation d'une conférence, création d'un réseau des anciens etc). Le projet tuteuré pourra être rendu sous forme d'un mini-rapport ou de Portfolio.

IX. Modalités d'évaluation des étudiants ^{*}

A. Axes principaux d'évaluation

Régime d'évaluation : Évaluation continue intégrale OU Contrôle terminal pouvant être mêlé de contrôle continu

Session de rattrapage : [OUI / NON]

Règle de calcul du diplôme : moyenne pondérée des UE

B. Approche par compétence

Maquette pensée selon l'approche par compétence.

Bloc de compétence 1 : Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations

BC 2 : Adapter l'accompagnement à la personne protégée

BC 3 : Agir en tant que professionnel de la protection juridique

BC 4 : Approfondir ses savoirs professionnels

X. Dispositifs de suivi de la qualité de la formation *

La tenue d'un conseil de perfectionnement annuel est obligatoire pour les diplômes nationaux.

Évaluation qualitative de la formation par Wooclap, à destination des responsables de formation

Respect des exigences Qualiopi (formation continue)

Référent qualité : Matthieu Moreau Cucchi (matthieu.moreau-cucchi@unistra.fr)

XI. Budget prévisionnel

Joindre la synthèse des coûts de la composante extraite d'Ametys (annexe 3)

Pour les diplômes d'université, retournez à la DES, chaque début avril, un bilan du fonctionnement de la formation en termes d'effectifs, en termes qualitatif et en termes budgétaires. A partir de ces éléments, une réflexion sur les perspectives de la formation est attendue : maintien, modification, évolution, suppression.

A. Financement à coût constant

VIA SFC : ne pas renseigner la rubrique

HORS SFC : en cohérence avec la synthèse des coûts extraite d'Ametys (annexe 3), joindre le budget de la formation (annexe 4a. budget hors alternance ou 4b. budget alternance).

Si le financement repose, en partie ou totalement sur un partenaire extérieur, joindre le projet d'accord (annexe 8) établi avec lui ou la notification de subvention.

L'ouverture de la formation entraîne le doublement de certains groupes (ex : TD) / promotions : [oui/non]

L'ouverture nécessitera un aménagement (locaux, matériel, équipement) : [oui/non]

La composante dispose du potentiel enseignant nécessaire : [oui/non (recrutement à prévoir)]

Nombre de personnels administratifs disponibles pour la gestion de la formation : suivi à hauteur de 50% sur ce diplôme

En cas de création en alternance, nombre d'enseignants disponibles pour assurer le suivi des alternants (ETP) : [3 ont manifesté leur intérêt]

Pour explorer des possibilités de soutien à votre projet, consultez ce [Portail formation](#).

B. Paramétrage des droits d'inscription

1. Droits de base du diplôme : [LICENCE / MASTER]

2. Droits spécifiques

Décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme d'après les populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant de lignes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le prix de chaque module.

Étape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogée, DS2001, facture, SFC...)

CAS EVENTUELS D'EXONERATION :

En tenir compte dans le budget prévisionnel et le bilan

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > Licence Professionnelle - Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeur

Licence Professionnelle - Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs (fiche nationale)

Code de la fiche :
RNCP38862

Etat :
Active

 Télécharger  Aide en ligne  Europass

L'essentiel

 Nomenclature
du niveau de qualification

Niveau 6



Code(s) NSF

128 : Droit, sciences politiques

330 : Spécialités plurivalentes des services aux personnes

332 : Travail social



Formacode(s)

44080 : Protection majeur



Date d'échéance
de l'enregistrement

31-08-2029

Certificateur(s)

Résumé de la certification

Blocs de compétences

Secteur d'activité et type d'emploi

Voie d'accès

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Base légale

Pour plus d'informations

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	11004401300040	-	-
UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE (URCA)	19511296600799	-	-
UNIVERSITE DE RENNES	13003051300019	-	-
UNIVERSITE DE TOURS	19370800500478	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

La licence professionnelle est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui confère à son titulaire le grade de licence. Elle confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivrée. La licence professionnelle poursuit un objectif d'insertion professionnelle et elle est organisée pour favoriser la formation tout au long de la vie.

La licence professionnelle favorise la personnalisation des parcours de formation et offre des dispositifs d'accompagnement pédagogique, en tenant compte de la diversité et des spécificités des publics accueillis en formation initiale et en formation continue.

Activités visées :

Les activités du mandataire judiciaires à la protection des majeurs relatives aux personnes protégées s'exercent dans le cadre et les limites du mandat confié par le juge et dans le respect de la volonté, des choix de vie, des besoins et de l'intérêt de la personne protégée, en favorisant l'autonomie et la participation de cette dernière.

- Recueil, évaluation et analyse la situation de la personne protégée ;
- Information et accompagnement la personne protégée au regard de la finalité du mandat ;
- Protection de la personne par l'assistance ou la représentation juridique ;
- Protection des biens par l'assistance ou la représentation juridique ;
- Recherche, mobilisation et participation au réseau d'accompagnement autour de la personne protégée ;
- Constitution et contribution à un réseau professionnel, favorisant l'analyse et l'amélioration de la pratique professionnelle ;
- Rendu compte aux autorités judiciaires et administratives ;

Compétences attestées :

Compétences transversales :

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe
- Identifier et sélectionner avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation
- Développer une argumentation avec esprit critique
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives

- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale
- Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles

Compétences spécifiques de la mention

- Identifier et situer les champs professionnels de la protection juridique des majeurs potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel de mandataire judiciaire à la protection des majeurs.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Identifier le cadre juridique et institutionnel de la protection juridique des majeurs, les bases légales et réglementaires de la protection des personnes et des biens, de l'aide et de l'action sociales.
- Identifier les motifs, l'objet et les objectifs du mandat judiciaire afin de déterminer les contours et les limites de l'intervention tutélaire.
- Appliquer et faire valoir les obligations en matière de respect des droits fondamentaux, de garantie des libertés individuelles de la personne protégée et des principes éthiques.
- Assister et représenter la personne protégée dans la réalisation des actes de la vie civile, en fonction de ses capacités, du mandat, en recherchant son intérêt, en faisant valoir sa volonté et en favorisant son autonomie, le cas échéant par la rédaction de requêtes.
- Évaluer la situation patrimoniale et en adapter la gestion aux besoins, à l'intérêt de la personne protégée, en tenant compte de sa volonté et ses préférences.
- Évaluer, analyser et actualiser la situation budgétaire de la personne protégée.
- Évaluer la situation de la personne protégée pour, le cas échéant, prendre des mesures conservatoires.
- Réaliser et contrôler un compte de gestion.
- Justifier des dispositions prises dans l'exercice du mandat auprès du juge (justification d'exécution des ordonnances d'autorisation ; rapport de diligence...).
- Adapter l'exercice de la mesure de protection en fonction de la vulnérabilité de la personne protégée.
- Établir une relation individualisée et personnalisée favorisant l'autodétermination de la personne protégée et facilitant son discernement.
- Identifier avec la personne protégée les moyens et les contraintes pour la réalisation de ses choix de vie à partir de son dossier au tribunal et de l'ensemble de son environnement.
- Rechercher et analyser les expressions de la personne protégée quant à sa volonté, ainsi que les faisceaux d'indices disponibles dans son environnement, son mode de vie et son patrimoine, dans le but de démontrer sa volonté.
- Déterminer et adapter les modalités et le contenu de sa communication professionnelle en fonction de la vulnérabilité, des capacités de la personne protégée et de l'objet concerné.
- Appliquer les outils et les modes de communication facilitant l'instauration d'une relation de confiance avec la personne protégée et le cas échéant, ses proches.
- Élaborer, mettre en œuvre et actualiser, avec la personne protégée, son projet personnel de protection.
- Identifier et mesurer une situation de danger et réagir de manière adaptée.
- Réagir aux situations d'opposition (conflit, agressivité, plainte...) pour maintenir une relation.
- Se repérer dans l'organisation judiciaire et administrative et les différentes législations et réglementations (action et protection sociales, droit de la famille, du travail ; droit fiscal ; droit patrimonial ; droit successoral ; surendettement ; titres de séjour ; accès et préservation du logement ; procédure pénale etc.).
- Repérer les droits auxquels peut prétendre la personne protégée en fonction de ses besoins.
- Identifier et solliciter le bon interlocuteur (acteur et/ou procédure), en associant la personne protégée et en cherchant à préserver et

associer le réseau en place et choisi par celle-ci.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Modalités d'évaluation :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Blocs de compétences

RNCP38862BC01 - Utiliser les outils numériques de référence

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP38862BC02 - Exploiter des données à des fins d'analyse

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
- Identifier et sélectionner avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation - Développer une argumentation avec esprit critique	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP38862BC03 - S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP38862BC04 - Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une	

organisation pour s'adapter et prendre des initiatives

- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet

- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique

- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale

- Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP38862BC05 - Agir en tant que professionnel de la protection juridique des majeurs

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- Identifier et situer les champs professionnels de la protection juridique des majeurs potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel de mandataire judiciaire à la protection des majeurs- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP38862BC06 - Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- Identifier le cadre juridique et institutionnel de la protection juridique des majeurs, les bases légales et réglementaires de la protection des personnes et des biens, de l'aide et de l'action sociales.- Identifier les motifs, l'objet et les objectifs du mandat judiciaire afin de déterminer les contours et les limites de l'intervention tutélaire.- Appliquer et faire valoir les obligations en matière de respect des droits fondamentaux, de garantie des libertés individuelles de la personne protégée et des principes éthiques.- Assister et représenter la personne protégée dans la réalisation des actes de la vie civile, en fonction de ses capacités, du mandat, en recherchant son intérêt, en faisant valoir sa volonté et en favorisant son autonomie, le cas échéant par la rédaction de requêtes.- Évaluer la situation patrimoniale et en adapter la gestion aux besoins, à l'intérêt de la personne protégée, en tenant compte de sa volonté et ses préférences.- Évaluer, analyser et actualiser la situation budgétaire de la personne protégée.- Évaluer la situation de la personne protégée pour, le cas échéant, prendre des mesures conservatoires.- Réaliser et contrôler un compte de gestion.- Justifier des dispositions prises dans l'exercice du mandat auprès du juge (justification d'exécution des ordonnances d'autorisation ; rapport de diligence...).	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification.

RNCP38862BC07 - Développer la relation avec la personne protégée et son entourage permettant la réalisation de son projet personnel de protection

Liste de compétences	Modalités d'évaluation

- Adapter l'exercice de la mesure de protection en fonction de la vulnérabilité de la personne protégée.
- Établir une relation individualisée et personnalisée favorisant l'autodétermination de la personne protégée et facilitant son discernement.
- Identifier avec la personne protégée les moyens et les contraintes pour la réalisation de ses choix de vie à partir de son dossier au tribunal et de l'ensemble de son environnement.
- Rechercher et analyser les expressions de la personne protégée quant à sa volonté, ainsi que les faisceaux d'indices disponibles dans son environnement, son mode de vie et son patrimoine, dans le but de démontrer sa volonté.
- Déterminer et adapter les modalités et le contenu de sa communication professionnelle en fonction de la vulnérabilité, des capacités de la personne protégée et de l'objet concerné.
- Appliquer les outils et les modes de communication facilitant l'instauration d'une relation de confiance avec la personne protégée et le cas échéant, ses proches.
- Élaborer, mettre en œuvre et actualiser, avec la personne protégée, son projet personnel de protection.
- Identifier et mesurer une situation de danger et réagir de manière adaptée.
- Réagir aux situations d'opposition (conflit, agressivité, plainte...) pour maintenir une relation.

Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification

RNCP38862BC08 - Rechercher, mobiliser et participer aux réseaux professionnels pour répondre aux besoins de la personne protégée

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Se repérer dans l'organisation judiciaire et administrative et les différentes législations et réglementations (action et protection sociales, droit de la famille, du travail ; droit fiscal ; droit patrimonial ; droit successoral ; surendettement ; titres de séjour ; accès et préservation du logement ; procédure pénale etc.). - Repérer les droits auxquels peut prétendre la personne protégée en fonction de ses besoins. - Identifier et solliciter le bon interlocuteur (acteur et/ou procédure), en associant la personne protégée et en cherchant à préserver et associer le réseau en place et choisi par celle-ci. 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification</p>

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Les modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence sont définies par chaque certificateur qui met en œuvre les dispositifs qu'il juge adaptés : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités peuvent être modulées en fonction de la voie d'accès à la certification.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

69.10Z : activités juridiques

Type d'emplois accessibles :

L'emploi le plus directement accessible à la sortie du diplôme est celui de :

Délégué mandataire judiciaire à la protection des majeurs, sous réserve de la satisfaction des conditions de moralité et d'âge prévues par la Code de l'action sociale et des familles. Ce mode d'exercice représente près de 80% des professionnels.

Les autres emplois sont accessibles après une période d'activité professionnelle et la réalisation de formalités administratives spécifiques :

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant en qualité de préposé d'établissement hébergeant des majeurs : sous réserve de la satisfaction des conditions de moralité, d'âge (21 ans), d'expérience professionnelle (1 an) et de déclaration administrative auprès du préfet de département prévues par le Code de l'action sociale et des familles.

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel, sous réserve de la satisfaction des conditions de moralité, d'âge (25 ans), d'expérience professionnelle (3 ans) et après procédure d'agrément auprès du préfet de département.

Code(s) ROME :

K1102 - Aide aux bénéficiaires d'une mesure de protection juridique

Références juridiques des réglementations d'activité :

La détention de la licence professionnelle répond à la condition de formation des mandataires judiciaire à la protection des majeurs, prévue par l'article L. 471-4 du Code de l'action sociale et des familles.

L'exercice de l'activité professionnelle implique la satisfaction de l'ensemble des conditions prévues à l'article L471-4 du Code de l'action sociale et des familles, ainsi que des conditions particulières prévues pour chacun des modes d'exercice de la profession.

Voie d'accès

Le cas échant, prérequis à l'entrée en formation :**Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :****Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :**

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Articles L6411-1 à L6423-3 du Code du travail

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
-	Code de l'éducation et notamment les articles L611-1 à L612-1-1, L612-2 à L612-4, D612-2 à R612-32-6, L613-1, D613-1, D613-6 et D613-7 Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L471-4 et D471-3 Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master modifié Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle modifié par l'arrêté du 22 janvier 2024 modifiant les arrêtés fixant les nomenclatures des mentions des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...):

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
30/12/2023	Décret n° 2023-1379 du 28 décembre 2023 relatif aux conditions d'exercice des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (JORF n°0303 du 30 décembre 2023)
-	UNIVERSITÉ DE RENNES, arrêté du : 17/04/2024
-	UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE, arrêté du : 28/03/2024 UNIVERSITÉ DE TOURS, arrêté du : 22/03/2024

Date de publication de la fiche	08-04-2024
Date de début des parcours certifiants	01-09-2024
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2029
Date de dernière délivrance possible de la certification	31-08-2031

Pour plus d'informations

Statistiques :**Lien internet vers le descriptif de la certification :**

<https://www.univ-reims.fr/>

<https://www.univ-tours.fr/>

<https://www.univ-rennes.fr/>

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification**Historique des changements de certificateurs :**

Nom légal du certificateur	Siret du certificateur	Action	Date de la modification
UNIVERSITE DE TOURS	19370800500478	Est ajouté	19-04-2024
UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE (URCA)	19511296600799	Est ajouté	19-04-2024
UNIVERSITE DE RENNES	13003051300019	Est ajouté	21-05-2024

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :**Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation**

Une question ?



Top

Licence professionnelle Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs - LYCQZFFJ

Licence professionnelle Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs

LP Mandataire judiciaire

Code Ametys Code Apogée

		Nature	ECTS	Part.	CM	TD	TP	CI	ST	TU	Année porteuse
LYCR4SWU	UE1 - Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations	UE	16								
LYCR8Q0Z	Les régimes de protection juridique	Matière			50						
LYCR97RI	Droits et responsabilités de la personne protégée	Matière			44						
LYCR9PWA	Relations avec le juge et les autorités judiciaires et administratives	Matière			38						
LYCR5D9Z	UE2 - Adapter l'accompagnement à la personne protégée	UE	14								
LYCRADS5	Approche institutionnelle de l'action sociale, médico-sociale et accompagnement	Matière			38						
LYCRVZJ5	Communication	Matière			44						
LYCRWFAZ	Les vulnérabilités, leurs conséquences et incidences	Matière			50						
LYCR5Z1C	UE3 - Agir en tant que professionnel de la protection juridique	UE	16								
LYCRWXXT	Gestion budgétaire et administrative	Matière			38						
LYCRX7NM	Gestion patrimoniale et fiscale	Matière			44						
LYCRXEKO	Posture professionnelle	Matière			50						
LYCR6KGA	UE4 - Approfondir ses savoirs professionnels	UE	14								
LYCRXZ3E	Stage ou Alternance	Matière			3						
LYCRYO8L	Projet tuteuré (conférence, association anciens, flyer+salons)	Matière			3						

Légende

ELP ayant une année porteuse différente de l'année courante

ELP partagé avec plusieurs listes, le nombre de listes le partageant est entre parenthèses

Maquette de la formation	Effectif		Volumes horaires étudiants moyen							Heures eqTD			Rapport H/E	
	G...	Local	G...	CM	TD	TE	TP	CI	ST	TU	Globales	Proratisées	Portées	
Licence professionnelle Activités juridiques : mandatair...	20		402.00								2.00	623.00	623.00	623.00
+ (P) Licence professionnelle Activités juridiques : manda...	20		402.00								2.00	623.00	623.00	623.00

Diplôme		Année	Volumes horaires								EqTD portées	EqTD proratisées	Effectifs	H/E
			CM	TD	TE	TP	CI	ST	TU	Total				
Licence professionnelle Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs	LP Mandataire judiciaire		402	16					15,5	433,5	889	889	20	44,45
Total Licence professionnelle Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs			402	16					15,5	433,5	889	889	20	44,45

Ouverture

Autofinancement du diplôme



Licence Professionnelle - Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Saisir dans les cases vertes uniquement

	Effectifs prévisionnels en IA apprentissage	Effectifs prévisionnels en IA total	Volume horaire convention	Volume horaire HETD total	NPEC
Calculs	12	20	402	623	6 000,00 €

Recettes				68 400 €
Coût convention (NPEC ou forfait)	5700			68 400 €
Dépenses				54 630 €
<i>Dépenses d'enseignement</i>				27 634 €
		<i>Nombre HeTD</i>	<i>Coût moyens horaire €/HeTD</i>	<i>Coût total</i>
Heures enseignement (COF)		623	53,00 €	19 811,4
Heures référentiel suivi alternance		11,5	53,00 €	7 314,00 €
Heures référentiel responsabilité du diplôme (si mixité du public -> prorata)		16,0	53,00 €	508,80 €
Heures suivi projet tuteuré		2,0	53,00 €	2 120,00 €
<i>Dépenses de fonctionnement</i>				5 000 €
Restauration et hébergement				500 €
Transport				1 000 €
Publicité				500 €
Dépenses diverses				3 000 €
<i>Dépenses administratives</i>				9 000 €
si recrutement d'un personnel sur fond de l'apprentissage				9 000 €
<i>Participation aux frais de l'établissement</i>				12 996 €
		<i>% voté par le CA dans le cadre du budget 2021</i>		
Coûts indirects (% des recettes)		19%		12 996 €
Résultat				13 770 €

N° du bloc	Intitulé du bloc	Compétence n°	Liste de compétences
1	Utiliser les outils numériques de référence	1	Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
2	Exploiter des données à des fins d'analyse	2	Identifier et sélectionner avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet.
		3	Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
		4	Développer une argumentation avec esprit critique.
3	S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère	5	Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
		6	Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
4	Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	7	Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
		8	Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
		9	Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
		10	Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
		11	Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles.
5	Agir en tant que Professionnel de la protection juridique des majeurs	12	Identifier et situer les champs professionnels de la protection juridique des majeurs, potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
		13	Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel de mandataire judiciaire à la protection des majeurs
		14	Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
6	Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations	15	Identifier le cadre juridique et institutionnel de la protection juridique des majeurs, les bases légales et réglementaires de la protection des personnes et des biens, de l'aide et de l'action sociales.
		16	Identifier les motifs, l'objet et les objectifs du mandat judiciaire afin de déterminer les contours et les limites de l'intervention tutélaire.
		17	Appliquer et faire valoir les obligations en matière de respect des droits fondamentaux, de garantie des libertés individuelles de la personne protégée et des principes éthiques.
		18	Assister et représenter la personne protégée dans la réalisation des actes de la vie civile, en fonction de ses capacités, du mandat, en recherchant son intérêt, en faisant valoir sa volonté et en favorisant son autonomie, le cas échéant par la rédaction de requêtes.
		19	Évaluer la situation patrimoniale et en adapter la gestion aux besoins, à l'intérêt de la personne protégée, en tenant compte de sa volonté et ses préférences.
		20	Évaluer, analyser et actualiser la situation budgétaire de la personne protégée.
		21	Évaluer la situation de la personne protégée pour, le cas échéant, prendre des mesures conservatoires.
		22	Réaliser et contrôler un compte de gestion.
		23	Justifier des dispositions prises dans l'exercice du mandat auprès du juge (justification d'exécution des ordonnances d'autorisation ; rapport de diligence...).
		24	Adapter l'exercice de la mesure de protection en fonction de la vulnérabilité de la personne protégée.
7	Développer la relation avec la personne protégée et son entourage permettant la réalisation de son projet personnel de protection	25	Établir une relation individualisée et personnalisée favorisant l'autodétermination de la personne protégée et facilitant son discernement.
		26	Identifier avec la personne protégée les moyens et les contraintes pour la réalisation de ses choix de vie à partir de son dossier au tribunal et de l'ensemble de son environnement.
		27	Rechercher et analyser les expressions de la personne protégée quant à sa volonté, ainsi que les faisceaux d'indices disponibles dans son environnement, son mode de vie et son patrimoine, dans le but de démontrer sa volonté.
		28	Déterminer et adapter les modalités et le contenu de sa communication professionnelle en fonction de la vulnérabilité, des capacités de la personne protégée et de l'objet concerné.
		29	Appliquer les outils et les modes de communication facilitant l'instauration d'une relation de confiance avec la personne protégée et le cas échéant, ses proches.
		30	Élaborer, mettre en œuvre et actualiser, avec la personne protégée, son projet personnel de protection.
		31	Identifier et mesurer une situation de danger et réagir de manière adaptée.
		32	Réagir aux situations d'opposition (conflit, agressivité, plainte...) pour maintenir une relation.
		33	Se repérer dans l'organisation judiciaire et administrative et les différentes législations et réglementations (action et protection sociales, droit de la famille, du travail ; droit fiscal ; droit patrimonial ; droit successoral ; surendettement ; titres de séjour ; accès et préservation du logement ; procédure pénale etc.).
8	Rechercher, mobiliser et participer aux réseaux professionnels pour répondre aux besoins de de la personne protégée	34	Repérer les droits auxquels peut prétendre la personne protégée en fonction de ses besoins.
		35	Identifier et solliciter le bon interlocuteur (acteur et/ou procédure), en associant la personne protégée et en cherchant à préserver et associer le réseau en place et choisi par celle-ci.



Arrêté du 26 février 2024 fixant les référentiels de formation et d'évaluation relatifs à la mention « activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs » de la licence professionnelle

NOR : ESRS2400637A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2024/2/26/ESRS2400637A/jo/texte>

JORF n°0062 du 14 mars 2024

Texte n° 46

Version initiale

La ministre du travail, de la santé et des solidarités et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 471-4, D. 471-2-2 et D. 471-4 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-2, L. 613-1, D. 613-1 et D. 613-6 ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2014 modifié fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 modifié portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 5 décembre 2023,

Arrêtent :

Article 1

L'accréditation à délivrer la licence professionnelle mention « activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs », mentionnée à l'article D. 471-2-2 du code de l'action sociale et des familles, et son évaluation sont soumises au respect des dispositions des articles 14 et 16 de l'arrêté du 6 décembre 2019 susvisé et des référentiels de formation et d'évaluation figurant respectivement en annexe I et II.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

ANNEXES

ANNEXE I

Référentiel de la formation préparant au diplôme national de licence professionnelle mention « activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs »

Objectifs de la formation :

La licence professionnelle mention « activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs » vise à former les mandataires chargés, par le juge des contentieux de la protection, de la protection des majeurs vulnérables, tels que prévus aux articles 450 du code civil et L. 471-1 et suivants du code de l'action sociales et des familles.

Elle vise à acquérir des connaissances et compétences techniques et relationnelles, ainsi que les savoirs-être nécessaires à la protection des personnes dans l'impossibilité de pourvoir seules à leurs intérêts, en raison d'une altération médicale constatée, soit de leurs facultés mentales, soit de leurs facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de leur volonté.

A la croisée des domaines juridiques, sociaux et de gestion, le cursus s'adresse aux étudiants qui ont suivi des parcours dans l'un ou l'autre de ces différents domaines afin de couvrir l'ensemble des champs de la protection.

Son objectif est de pourvoir au besoin de professionnels formés sur le territoire, tout mode d'exercice confondu : délégués au sein

d'un service mandataire, mandataires exerçant à titre individuel et mandataires judiciaires en qualité de préposé au sein d'établissements sanitaires et médico-sociaux.

La formation est organisée conformément à la réglementation de la licence professionnelle résultant de :

- l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- l'arrêté du 6 décembre 2019 modifié portant réforme de la licence professionnelle.

Accès à la formation :

La formation est accessible aux étudiants en formation initiale et aux stagiaires de la formation continue, issus de formations juridiques, sociales et de gestion et ayant validé 120 crédits européens (ECTS).

Contenu de la formation :

Pour permettre l'acquisition des compétences attendues pour l'exercice du métier de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, les enseignements se structurent autour de trois domaines socles, représentant à minima 80 % des enseignements dispensés. Les contenus indispensables de ces trois domaines socles, ainsi que leur part respective minimum dans la formation, sont décrits ci-après :

Domaine socle 1 : La protection juridique de la personne vulnérable (35 %)

- cadre juridique et institutionnel de la protection juridique des majeurs (historique et acteurs) ;
- fondamentaux de la protection de la personne et des biens (mesures de protection juridique, droits de la personne protégée, contours et limites de l'intervention) ;
- obligations légales et règlementaires du mandataire judiciaire à la protection des majeurs (code civil et code de l'action sociale et des familles), notamment en matière d'information et d'implication des majeurs protégés dans les décisions qui la concernent ;
- gestion budgétaire, administrative, fiscale et patrimoniale.

Domaine socle 2 : La personne protégée (25 %)

- vulnérabilités et leurs conséquences ;
- environnement de la personne protégée (proches et professionnels, en particulier contribuant à l'accompagnement en santé, social et médico-social) ;
- intervention du MJPM dans l'accompagnement de la personne protégée vulnérable.

Domaine socle 3 : L'exercice du métier (20 %)

- modes d'exercice du métier et leurs spécificités ;
- posture professionnelle, organisation et gestion du temps ;
- relations avec le juge et les autorités judiciaires et administratives ;
- éthique et analyse de la pratique.

Une partie des enseignements peut être dédiée aux spécificités locales, notamment géographiques (zones frontalières, territoires ultramarins, etc.), ou à des initiatives et expérimentations du territoire de formation, ayant un impact sur l'exercice du métier de MJPM. Ces enseignements « locaux » représentent jusqu'à 10 % du temps de formation.

La formation de licence professionnelle mention « activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs » alterne des périodes de formation pratique et théorique. La période de formation pratique est réalisée auprès d'un professionnel de la protection juridique des majeurs.

Evaluation interne de la formation

Le représentant de l'Etat dans la région et le premier président de la cour d'appel compétents sur le territoire de dispensation, ou leurs représentants, sont associés au dispositif d'évaluation de la formation.

Annexe

ANNEXE II

Référentiel d'évaluation de la formation préparant au diplôme national de licence professionnelle mention « activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs »

Chaque établissement accrédité met en œuvre les modalités d'évaluation qu'il juge les mieux adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Ces modalités doivent comprendre des productions écrites et orales.

La part de production individuelle représente à minima 75 % de l'évaluation.

Les modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la formation suivie : formation initiale, formation continue.

Les compétences attendues en fin de formation initiale à l'entrée dans le métier font l'objet d'une évaluation exprimée en niveaux de maîtrise sur une échelle de 0 à 3 : celle-ci permet aux formateurs de prendre en compte la diversité des profils des formés et de disposer d'un outil objectivant et harmonisant les pratiques d'accompagnement et d'évaluation des étudiants et stagiaires de la formation continue bénéficiant de parcours adaptés.

La formation dispensée doit permettre aux étudiants et stagiaires de la formation continue d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus parmi l'échelle suivante :

- niveau 0 : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier ;
- niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'effectuer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour ajuster son comportement de manière autonome et responsable ;
- niveau 2 : maîtrise suffisamment les compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est reconnue dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique ;
- niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il effectue les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

Fait le 26 février 2024.

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Pour la ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,

A.-S. Barthez

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général de la cohésion sociale,

J.-B. Dujol

FICHE RNCP N° RNCP38862 BLOCS RNCP								
Croisement du référentiel de compétences du parcours de Licence professionnelle Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs avec les blocs de compétence de la fiche RNCP	Macro-compétences	1-Utiliser les outils numériques de référence	2-Exploiter les données à des fins d'analyse	3-S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit et dans au moins une autre langue	4-Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	5-Agir en tant que professionnel de la protection juridique des majeurs	6-Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations	7-Développer la relation avec la personne protégée et son entourage permettant la réalisation de son projet personnel de protection
Croisement du référentiel de compétences et de la fiche RNCP avec les RCC majoritaires Rappel du cadrage : 1 et 1P : 3 à 8 RCC / M : 3 à 5 RCC	Macro-compétences	Compétences : 1.1 Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour échanger, traiter, produire et diffuser l'information ainsi que pour collaborer internement et en externe.	Compétences : 1.2 Identifier et sélectionner avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité	Compétences : 1.3 Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.	Compétences : 1.4 S'assurer de la qualité et de la pertinence des informations produites et diffusées en fonction du sujet	Compétences : 1.5 Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.	Compétences : 1.6 Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non ambiguë, dans au moins une langue étrangère.	Compétences : 1.7 Assurer la sécurité et la confidentialité des données en vue de leur exploitation.
	Micro compétences							
		1- Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations	2.2.2.3.2.4		5.12	6.15.16.6.17.6.18.6.21.6.23		8.33.8.34
		2- AdAPTER L'ACCOMPAGNEMENT À LA PERSONNE PROTÉGÉE	2.4	3.5.3.6	4.7.4.8.4.11	5.12	6.23	7.24.7.25.7.26.7.27.7.28.7.29.7.30.7.31.7.32
		3- Agir en tant que professionnel de la protection juridique	2.3		4.9.4.10	5.13	6.17.6.19.6.20.6.22.6.23	8.33.8.35
		4- Approfondir ses savoirs professionnels	1.1	2.2.2.3.2.4	3.5	4.8	5.14	7.32

Date	Sem	Evaluation par contrôles terminaux (prévisionnel basé sur 23-24)	par contrôles terminaux (prévisionnel basé sur 23-24)
01/09/2025	36	Accueil	Université
08/09/2025	37	Semaine 1	Université
15/09/2025	38	Semaine 2	Université
22/09/2025	39	Semaine 3	Entreprise
29/10/2025	40	Semaine 4	Entreprise
06/10/2025	41	Semaine 5	Université
13/10/2025	42	Semaine 6	Université
20/10/2025	43	Semaine 7	Entreprise
27/10/2025	44	Vacances "Toussaint"	Entreprise
03/11/2025	45	Semaine 8	Université
10/11/2025	46	Semaine 9	Entreprise
17/11/2025	47	Semaine 10	Entreprise
24/11/2025	48	Semaine 11	Université
01/12/2025	49	Semaine 12	Entreprise
08/12/2025	50	Semaine 13	Entreprise
15/12/2025	51	Semaine 14	Université
22/12/2025	52	Vacances "Noël"	Entreprise
29/01/2026	1	Vacances "Noël"	Entreprise
05/01/2026	2	Semaine de Révision	Université
12/01/2026	3	Examens session 1 S1	Université
19/01/2026	4	Examens session 1 S1	Université
26/01/2026	5	Inter-semestre (semaine 1)	Entreprise
02/02/2026	6	Semaine 2	Entreprise
09/02/2026	7	Semaine 3	Université
16/02/2026	8	Semaine 4	Entreprise
23/02/2026	9	Semaine 5 / Date limite Jury S1	Entreprise
02/03/2026	10	Vacances "Hiver"	Entreprise
09/03/2026	11	Semaine 6	Université
16/03/2026	12	Semaine 7	Entreprise
23/03/2026	13	Semaine 8	Entreprise
30/04/2026	14	Semaine 9	Université
06/04/2026	15	Semaine 10	Entreprise
13/04/2026	16	Semaine 11	Entreprise
20/04/2026	17	Semaine 12	Université
27/04/2026	18	Vacances "Printemps"	Entreprise
04/05/2026	19	Révisions	Université
11/05/2026	20	Examens session 1 S2	Université
18/05/2026	21	Examens session 1 S2	Université
25/05/2026	22		Entreprise
01/06/2026	23	Date limite Jury S2	Entreprise
08/06/2026	24	Rattrapages S1	Entreprise
15/06/2026	25	Rattrapages S1/S2	Entreprise
22/06/2026	26	Rattrapages S2	Entreprise
29/07/2026	27		Entreprise
06/07/2026	28	Date limite Jury session de rattrapage	Entreprise
13/07/2026	29		Entreprise
20/07/2026	30		Entreprise
27/07/2026	31		Entreprise
03/08/2026	32		Entreprise
10/08/2026	33		Entreprise
17/08/2026	34		Entreprise
18/08/2026	35		Entreprise

Rappel des vacances scolaires dans l'Académie de Strasbourg

Vacances de la Toussaint: samedi 21 octobre au lundi 06 novembre 2025

Vacances de Noël: samedi 23 décembre 2025 au lundi 08 janvier 2026

Vacances d'hiver: samedi 24 février au lundi 11 mars 2026

Vacances de printemps: samedi 20 avril au mardi 06 mai 2026



**MORO ROMAIN
MANDATAIRE JUDICIAIRE
A LA PROTECTION DES MAJEURS**

Entreprise individuelle – SIREN : 922 996 913

Affaire suivie par : MORO Romain

Tél. : 03 62 02 04 10

Permanences : mardi et jeudi 10h à 12h / 14h à 17h

Correspondance : Espace Européen de l'entreprise -

Immeuble le Panorama – 3ème étage - 19 RUE DE LA HAYE
67300 SCHILTIGHEIM

Mail : rm@moro-mjpm.fr

SCHILTIGHEIM, le 10 septembre 2024

MADAME MATTIUSSI JULIE
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Par mail : jmattiussi@unistra.fr

Objet : Soutien création licence professionnelle mandataire judiciaire à la protection des majeurs par voie d'apprentissage

Madame MATTIUSSI,

Je soussigné **Monsieur MORO Romain, exerçant en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs à titre individuel dont le siège social est situé au 19 RUE DE LA HAYE à SCHILTIGHEIM**, déclare soutenir la création de la Licence Professionnelle Mandataire judiciaire à la protection des majeurs à la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg en alternance.

J'atteste que la Licence Professionnelle, seule formation en ce domaine à compter de 2027 sur le territoire, répond à un besoin de formation et de recrutement de futurs professionnels dans le secteur tutélaire.

À mon sens, l'approche de la formation par la voie de l'apprentissage représente une opportunité supplémentaire d'acquisition des compétences et des connaissances essentielles à l'exercice de notre profession.

Spécialement dans ma structure, et sous réserve des évolutions du secteur en matière financière et de ressources humaines, je m'intéresse à la démarche de l'alternance qui me permettrait d'une part de me soutenir dans l'accroissement de mon activité prévue au cours des prochaines années et d'autre part d'apporter un parcours de formation complet et qualifiant aux futur(e)s apprenti(e)s.

Je vous prie d'agrérer, Madame MATTIUSSI, mes salutations distinguées.

MORO Romain

**Mandataire Judiciaire à la
Protection des Majeurs**



Romain MORO
Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
Entreprise individuelle – SIREN : 922 996 913



Julie PICARD-Mandataire Judiciaire à la protection des majeurs

Barr, le 18 septembre 2024

Madame Schneuwly, Madame Mattiussi,

Je soussignée Julie PICARD Mandataire Judiciaire à la Protection des majeurs indépendant exerçant auprès des tribunaux, déclare soutenir la création de la Licence Professionnelle Mandataire judiciaire à la protection des majeurs à la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg en alternance.

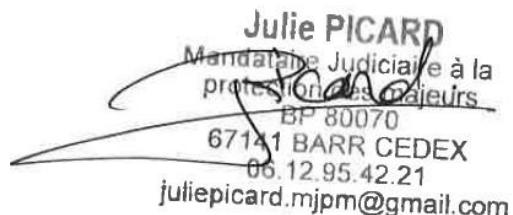
J'atteste que la Licence Professionnelle, seule formation en ce domaine à compter de 2027 sur le territoire, répond à un besoin de formation et de recrutement de futurs professionnels dans le secteur tutélaire.

Spécialement dans mon bureau, et sous réserve des évolutions du secteur en matière financière et de ressources humaines, je suis intéressée par la démarche de l'alternance.

Je vous remercie de l'attention portée à la présente,

Bien cordialement,

Julie PICARD
Mandataire Judiciaire


Julie PICARD
Mandataire Judiciaire à la
protection des majeurs
BP 80070
67141 BARR CEDEX
06.12.95.42.21
juliepicard.mjpm@gmail.com

PATRICK COHEN
MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

STRASBOURG – SCHILTIGHEIM – ILLKIRCH-GRAFENSTADEN

À l'attention de
Madame Béatrice Schneuwly,
Responsable de formation : CAFDES/MJPM &
Formatrice formations continues,
ESEIS Strasbourg,

et

Madame Julie Mattiussi,
Maîtresse de conférences,
Faculté de droit, de sciences politiques et de
gestion, Université de Strasbourg

Objet : Soutien à la création de la Licence Professionnelle Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Madame Schneuwly, Madame Mattiussi,

Je soussigné, Patrick COHEN, Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, exerçant à Strasbourg, Schiltigheim & Illkirch, déclare apporter mon soutien à la création de la Licence Professionnelle Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs à la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg, en partenariat avec l'ESEIS.

En tant que MJPM privé à la tête d'un cabinet de 10 collaborateurs, nous avons actuellement la charge de 215 mesures de protection. Mon expérience professionnelle m'a permis de constater l'importance cruciale d'une formation adaptée et de qualité pour les futurs mandataires judiciaires à la protection des majeurs. Le partenariat entre l'Université de Strasbourg et l'ESEIS, établissement où j'ai moi-même été formé, permettrait d'assurer la continuité d'une formation de haut niveau, tout en favorisant l'intégration professionnelle par l'apprentissage.

Depuis de nombreuses années, j'accueille régulièrement des apprentis au sein de mon cabinet, généralement trois à quatre par an. Cette expérience m'a permis de bien connaître le système de l'alternance et de constater ses avantages, tant pour les apprenants que pour les structures d'accueil. La création de cette Licence Professionnelle en alternance, conforme à l'arrêté du 26 février 2024, répondrait ainsi aux besoins croissants de formation et de recrutement de futurs professionnels qualifiés dans le secteur tutélaire.

IMMEUBLE LE PANORAMA
19 RUE DE LA HAYE – 67300 SCHILTIGHEIM

TÉL : +33 3 62 02 01 50

MAIL : pc@pcohenmjpm.fr

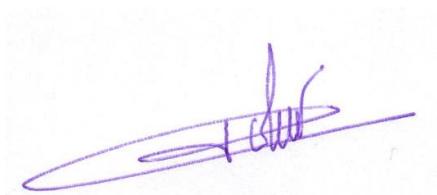
PATRICK COHEN
MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

STRASBOURG – SCHILTIGHEIM – ILLKIRCH-GRAFENSTADEN

Je suis donc favorable à cette initiative et à la création de cette Licence Professionnelle, qui, à partir de 2027, sera la seule formation en ce domaine sur le territoire. Dans mon cabinet, et sous réserve des évolutions du secteur en matière financière et de ressources humaines, nous pourrions également être intéressés par la démarche de l'alternance proposée par cette formation.

En espérant que cette lettre de soutien contribue favorablement à l'accréditation de l'ESEIS pour porter la formation dans le cadre de cette Licence Professionnelle à venir, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame Schneuwly, Madame Mattiussi, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "PCOHEN", is placed over a faint, larger watermark-like signature that reads "PCOHEN MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS".

IMMEUBLE LE PANORAMA
19 RUE DE LA HAYE – 67300 SCHILTIGHEIM

TÉL : +33 3 62 02 01 50
MAIL : pc@pcohenmjpm.fr

Association



Faculté de droit de l'Université
de Strasbourg
A l'attention de Mme Julie Mattiussi

Strasbourg, le 17/09/24

N/Réf. : MJ/CL

Madame,

Je soussignée Catherine LUTZ, Directrice de l'Association TANDEM, déclare soutenir la création de la Licence Professionnelle Mandataire judiciaire à la protection des majeurs à la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg en alternance.

J'atteste que la Licence Professionnelle, seule formation en ce domaine à compter de 2027 sur le territoire, répond à un besoin de formation et de recrutement de futurs professionnels dans le secteur tutélaire.

Spécialement dans notre structure, et sous réserve des évolutions du secteur en matière financière et de ressources humaines, nous sommes intéressés par la démarche de l'alternance.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, recevez, Madame, nos sincères salutations.

Catherine LUTZ
Directrice

TANDEM Service de Tutelle
89, route des Romains
67200 STRASBOURG

STRASBOURG
89, route des Romains
67200 STRASBOURG
tél: 03.88.30.89.32
info@assotandem.fr

N° FINESS : 67 001 576 7
SIRET 399 687318 00028- APE 8899 B
Registre des Associations : vol LXXX n° 54

MOLSHEIM
tél: 03.88.49.54.90

Je soussignée Marie-Alice WINTZ, Directrice Générale de l'UDAF du BAS-RHIN, déclare soutenir la création de la Licence Professionnelle Mandataire judiciaire à la protection des majeurs à la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg en alternance.

J'atteste que la Licence Professionnelle, seule formation en ce domaine à compter de 2027 sur le territoire, répond à un besoin de formation et de recrutement de futurs professionnels dans le secteur tutélaire.

En particulier dans le cadre de l'association UDAF 67, et sous réserve des évolutions du secteur en matière financière et de ressources humaines, l'UDAF 67 est particulièrement intéressée par la démarche de l'alternance et souhaiterait inscrire dès l'ouverture plusieurs candidats ».

Cordialement,

Marie-Alice WINTZ

Directrice Générale

Union départementale des associations familiales

Adresse postale : Udaf Bas-Rhin
19 rue du Faubourg National CS 70062
67067 Strasbourg Cedex
Port : 06 63 48 25 80
www.udaf67.fr



Bischwiller, le jeudi 19 septembre 2024

Directrice
Mme Anaïs CHRIST

Service Juridique
M. Thaddée TWAHIRWA-FUCHS

Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs Responsable de service
Mme Christelle PITOISET

Secrétariat
Tél. 03.88.80.22.53

Mme Béatrice SCHNEUWLY
Responsable Formation MJPM
ESEIS
beatrice.schneuwly@eseis-afris.eu

Copie : Mme Julie MATTIUSI Faculté de Droit UNISTRA jmattiussi@unistra.fr

Madame,

Je soussignée Madame CHRIST Anaïs, Directrice du GIP Tutélaire d'Alsace, déclare soutenir la création de la Licence Professionnelle Mandataire judiciaire à la protection des majeurs à la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg en alternance.

J'atteste que la Licence Professionnelle, seule formation en ce domaine à compter de 2027 sur le territoire, répond à un besoin de formation et de recrutement de futurs professionnels dans le secteur tutélaire.

Spécialement dans ma structure le Groupement d'Intérêt Public Tutélaire d'Alsace (GIPTA), et sous réserve des évolutions du secteur en matière financière et de ressources humaines, nous sommes intéressés par la démarche de l'alternance.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Anaïs CHRIST
Directrice


La Directrice
A. CHRIST